

Noé, le 9 avril 2018

La Gestionnaire
aux
parents d'élèves de 3èmes

Objet : ouverture de la campagne de bourse de lycée _ année scolaire 2018/2019

La Gestionnaire

Affaire suivie par
Monique GROC
Secrétaire de gestion
Téléphone
05.61.90.90.28
Télécopie
05.61.90.90.29
Courriel
0312868z@ac-toulouse.fr

**2 RD 10
31410 NOE**

Madame, Monsieur,

La campagne de bourse de lycée est ouverte **du 3 avril au 20 juin 2018** pour la rentrée scolaire 2018/2019.

La bourse de lycée se décline en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personne(s) assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. Le montant annuel varie entre 435.00 € pour le premier échelon et 921.00 € pour le sixième échelon. Ce montant de bourse est versé en trois fois (chaque trimestre).

La demande de bourse en ligne est généralisée à tous les établissements publics de toutes les académies. Pour cela les parents doivent se connecter au portail Scolarité-Services du 3 avril au 20 juin 2018. Un guide est mis à votre disposition sur l'ENT du collège.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives sauf demande expresse du service académique des bourses. Veiller à avoir une adresse mail valide et vérifier régulièrement vos SPAM
- obtenir une estimation de la bourse à la fin de la saisie
- voir l'avancement de votre demande

Pour accéder au portail Scolarité Services, deux possibilités s'offrent à vous :

- Se connecter avec **FranceConnect** : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Education Nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Implots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou idn.laposte.fr ou mobileconnectetmoi.fr. Plus simple et plus fiable pour votre demande de bourse, vos informations fiscales sont plus précises, directement transmises à l'établissement, et vous n'avez aucune information complémentaire à fournir.
- Se connecter avec votre compte Education Nationale (ATEN), le même que vous utilisez pour le service de télépaiement des factures de demi-pension.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou si vous rencontrez des difficultés pour accéder à ces services.

E. SEGUIE